



REGLEMENT DE L'AGRI-HACKATHON 2020

L'AGRI-HACKATHON organisé par SOS SAHEL a pour objectif de favoriser la création et le développement de produits et services d'information innovants (Stimulons la transmission des connaissances agricoles par la création des #Académies des savoirs et savoir-faire sahéliens) en phase avec l'évolution des technologies, des usages (notamment mobiles) et avec les attentes des populations du Sahel.

Cet AGRI-HACKATHON s'inscrit dans le cadre d'un programme ambitieux déployé à l'échelle du continent (**SPARK2050** qui va identifier 10 technologies agricoles innovantes à déployer sur 30 ans, transformant ainsi la vie de 300 millions de Sahéliens et l'**Initiative Verte** qui a pour objectif de restaurer 360 mille ha de terre et créer 100 mille emplois dans six pays de la bande sahélienne, du Sénégal à Djibouti). Au cours de cet AGRI-HACKATHON, des équipes sélectionnées s'affrontent dans une compétition amicale pour produire un prototype de produit ou de service de numérique d'information (sites web, objets connectés, applications mobiles...).

Nous souhaitons que l'AGRI-HACKATHON soit une expérience forte, enrichissante et mémorable pour tous les participants. Pour ce faire, nous avons établi quelques règles simples pour que chaque équipe ait les mêmes chances de présenter et défendre ses idées et pour permettre au jury de désigner les équipes gagnantes de manière juste et incontestable.

PREAMBULE

SOS SAHEL contribue activement à la conception de solutions innovantes et à la construction d'un écosystème technologique dynamique qui modernisera la production agricole et renforcera les chaînes de valeurs alimentaires pour l'inclusion économique des agriculteurs familiaux au Sahel. SOS SAHEL (ci-après désigné l'«Organisateur»), organise un travail collaboratif dénommé «AGRI-HACKATHON», pour œuvrer à la réalisation des défis préalablement sélectionnés par l'Organisateur (ci-après désignées les « Contribution(s) »). Il s'agit de six (6) solutions innovantes (défis) déjà imaginées par les utilisateurs finaux lors d'une première étape de réflexion, l'Africa Camp ayant eu lieu en janvier 2020.

On entend par « Contribution », tout prototype d'application ou de site créé par les équipes participant à l'AGRI-HACKATHON.



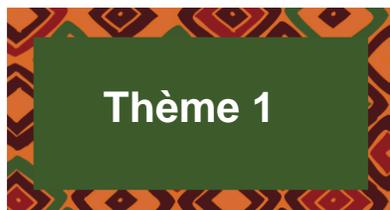
L'AGRI-HACKATHON réunira des participants volontaires (ci-après désignés les « Participant(s)/ Hackathonien(s) ») pour réaliser ces Contributions sous forme de challenge en équipe durant trois (3) jours, du 26 au 28 mai 2020.

L'AGRI-HACKATHON aura lieu à Impact Hub (GIZ), Mermoz, Dakar - Sénégal.

La participation à cet AGRI-HACKATHON implique pour les participants sélectionnés, la signature d'une « DÉCLARATION D'HACKATHONIEN », dont un exemplaire vierge est annexé au présent règlement, formalisant l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »).

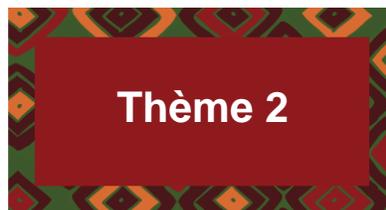
ARTICLE 1 – LES THÉMATIQUES

Dans le cadre de l'AGRI-HACKATHON, les Participants réunis en équipe prendront par à un challenge autour de trois (3) thématiques et six (6) solutions (*défis*) innovantes :



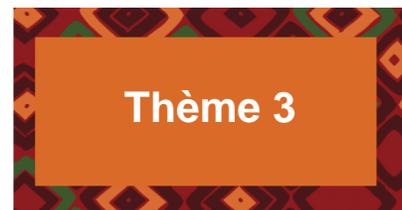
Comment encourager l'accès et l'utilisation des savoirs agricoles et environnementaux, au croisement des sciences traditionnelles et académiques ?

- Solution (*défi*) 1 : SaheLink, l'intelligence artificielle
- Solution (*défi*) 2 : Gongo, le bracelet du futur



Comment intégrer les savoirs dans le pilotage des territoires communaux pour soutenir la décentralisation ?

- Solution (*défi*) 3 : BOUBOUDI, le robot singe
- Solution (*défi*) 4 : CAKANAM, la plateforme inter-état d'interaction



Comment diffuser les informations et les savoirs utiles au renforcement des filières agricoles sahéennes ?

- Solution (*défi*) 5 : Linguère BA Zinder, le site d'information, de formation en temps réel
- Solution (*défi*) 6 : O'Sahel, la plateforme de communication

L'Organisateur se réserve le droit de proposer à un Participant une orientation vers un autre Défi que celui qu'il a préalablement choisi, en fonction des places disponibles et/ou des compétences recherchées pour relever le Défi.

ARTICLE 2 – PRESENTATION DE L'AGRI-HACKATHON

L'AGRI-HACKATHON sera lancé le lundi 25 mai à 18h et se déroulera du mardi 26 au jeudi 28 mai à 18h.

Les Hackathoniens participeront à l'AGRI-HACKATHON en équipes de travail composées de 5 à 6 membres. Chaque équipe sera composée :



- de trois Hackathoniens,
- d'un membre du groupe de travail ayant participé à l'imagination de la solution,
- un.e facilitateur.trice/modérateur.trice

Des intervenants externes seront présents lors de l'événement afin d'accompagner l'ensemble des équipes de Participants dans l'élaboration de leur projet.

Au sein de chaque équipe sera désigné un référent, qui peut être le porteur du défi. Toute sollicitation auprès de l'Organisateur de la part de l'équipe devra se faire via le référent.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Participant doit obligatoirement pour concourir :

- avoir plus de 18 ans révolus le 25 mai 2020 ;
- résider en Afrique, avec une préférence sahélienne ;
- déposer son dossier de candidature au plus tard le 19 avril 2020 à 23h59 GMT ;
- avoir été sélectionné par l'Organisateur ;
- accepter sans réserve le présent Règlement et signer la « DÉCLARATION D'HACKATHONIEN ».

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription incomplète ou ne correspondant pas à ses attentes. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser la participation de toute personne pour des raisons de sécurité ou de respect du présent règlement. L'inscription implique de manière irrévocable l'acceptation du présent Règlement. Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 21 février 2020 au dimanche 19 avril 2020. Aucune inscription ne sera prise en compte après l'expiration de la date limite.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS, PROGRAMME ET FRAIS

4.1 Inscriptions et programme du Hackathon

Les Participants doivent faire leur demande d'inscription en ligne et envoyer leur dossier de candidature par mail à l'adresse suivante :

agri-hackathon@sossahel.org

avant le dimanche 19 avril 2020 à 23h59 GMT.

Les Participants devront être présents en personne à l'AGRI-HACKATHON qui se déroulera les 25, 26, 27 et 28 mai 2020 et ne peuvent en aucun cas se faire représenter.

Les équipes seront en concurrence pour développer un concept innovant.

Les équipes seront constituées, de façon à être équilibrées en termes de profils et de compétences (programmeur, développeur de systèmes/applications logiciels, ingénieur, expert en base de données, infographe). L'ensemble des participants à l'AGRI-



HACKATHON doivent respecter l'équilibre des genres. Les inscriptions féminines sont fortement encouragées.

Le programme des quatre journées est le suivant :

Lundi 25 mai 2020
Lancement officiel de l'AGRI-HACKATHON
Mardi 26 mai 2020
Début du travail en équipe (maquette) et développement des projets
Mercredi 27 mai 2020
Développement des projets
Jeudi 28 mai 2020
Développement des projets et présentations aux jury sous forme de pitch
Vendredi 29 mai 2020
Forum à l'hôtel PULLMAN
Market place et vote du public
Annonce des équipes gagnantes



4.2 Frais

L'inscription à l'AGRI-HACKATHON est gratuite.

Les frais afférents à la participation à l'AGRI-HACKATHON seront pris en charge par l'Organisateur de la manière suivante :

- les billets d'avions des Participants résidant hors du Sénégal ;
- l'hébergement des Participants résidant hors de Dakar ;
- le transport A/R des Participants aéroport/hébergement/lieu du concours ;
- les accès au lieu du concours les 25, 26, 27 et 28 mai 2020 ;
- les repas sur les trois journées de l'AGRI-HACKATHON pour l'ensemble des Participants ;
- l'accès au FORUM à l'hôtel PULLMAN le vendredi 29 mai 2020 ;
- une zone de repos/espace détente sera à disposition des Hackathoniens durant la durée de l'AGRI-HACKATHON avec des pauses cafés.

Les Participants ne pourront prétendre à aucune rémunération au titre de leur participation à l'AGRI-HACKATHON.

4.3 Matériel et logiciels

Une connexion Internet Wifi sera disponible durant la durée du concours. Chaque participant se présente avec son propre matériel (notamment ordinateur) et ses logiciels (les logiciels, CMS ou plateformes utilisés devront être open source ou posséder une licence en bonne et due forme).

Les participants restent seuls responsables de leur matériel pendant toute la durée de l'AGRI-HACKATHON.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS

5.1 Engagements du Participant

Chaque Participant s'engage à ne pas utiliser, lors de l'AGRI-HACKATHON, des créations originales et personnelles d'un tiers sans en avoir les droits.

Chaque Participant s'engage à garder la confidentialité des Contributions et à ne pas divulguer de quelque manière que ce soit, tout ou partie desdites Contributions à un tiers.

Chaque Participant s'engage à respecter les dispositions propres à l'Organisateur.

Tout comportement abusif ou inapproprié ayant pour conséquence une dénaturation du principe même de l'AGRI-HACKATHON, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Hackathonien pourra entraîner la suspension voire l'annulation de sa participation et/ou de celle de toute son équipe.



L'Organisateur est seul décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Hackathoniens concernés au regard des informations qu'il aura obtenues. Sa décision sera sans appel.

Cet évènement exceptionnel et innovant se déroulant sur quatre jours, chaque Hackathonien s'engage à signer la « DÉCLARATION D'HACKATHONIEN » formalisant l'acceptation sans réserve du présent Règlement.

5.2 Code de conduite

Les participants doivent traiter tous les autres Hackathoniens, les organisateurs, avec le plus grand respect. Nous vous demandons d'agir avec bonté, de vous comporter de manière professionnelle et de ne pas insulter ou réprimer d'autres participants (le harcèlement et les blagues racistes, sexistes ou exclusives ne conviennent pas à cet évènement).

Les participants doivent traiter les organisateurs et les juges avec le plus grand respect.

5.3 Engagements de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler l'AGRI-HACKATHON à tout moment et pour quelque raison que ce soit notamment, en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté.

Par ailleurs, les horaires communiqués par le Règlement pourront être modifiés par l'Organisateur si nécessaire.

Les Hackathoniens seront informés de toute modification éventuelle par l'Organisateur et ce, dans les meilleurs délais. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

L'Organisateur s'engage à mettre les participants dans les meilleures conditions pour réaliser le défi, à savoir la salle, la connexion internet.

ARTICLE 6 – SELECTION DES EQUIPES GAGNANTES

À l'issue de l'AGRI-HACKATHON, chaque équipe présentera en 20 minutes son projet devant un jury (pitch et questions/réponses).

La composition du jury sera annoncée le mardi 26 mai 2020, lors du briefing. Le jury évaluera les projets de l'ensemble des équipes et sélectionnera librement les équipes gagnantes.

Les équipes verront leur travail jugé selon les critères suivants :

- **Respect de la commande** - Est-ce que le produit est conforme à la commande de l'Africa Camp ?
- **Fonctionnalités** – Est-ce que le produit présente toutes les fonctionnalités attendues?
- **Design** - Est-ce que le produit est facile et agréable à utiliser ?
- **Originalité** - Est-ce que le produit est unique et/ou innovant ?
- **Qualité du pitch**



Les trois équipes gagnantes recevront un prix monétaire :

1er prix : 3 000 €

2ème prix : 2 000 €

3ème prix : 1 000 €

Dans le cadre du SPARK2050 et de l'Initiative Verte, l'Organisateur étudiera la possibilité de soutenir le développement d'une ou de plusieurs Contribution (s).

Le jury étant constitué de personnes indépendantes venant d'horizons très différents, sa décision est souveraine et sans appel. Les Participants s'engagent à ne pas la contester.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 Droits

L'Organisateur a un droit exclusif de poursuivre la collaboration avec les équipes gagnantes de l'AGRI-HACKATHON quel que soit le mode de collaboration envisagé.

Chaque participant renonce irrévocablement à revendiquer un quelconque droit de propriété à quelque titre que ce soit sur le résultat dudit travail collaboratif ainsi que toute contrepartie financière.

Chaque participant octroie irrévocablement à l'Organisateur le droit de publier la Contribution, de la reproduire en tout format, sur tout support, notamment numérique ou papier, de l'exploiter ou non, de la traduire.

7.2 Garanties

Le Participant confirme et garantit qu'il ne soumettra aucun contenu :

- dont il sait qu'il est faux, inexact ou trompeur ;
- qui viole les droits d'auteurs, le brevet, la marque déposée, les droits propriétaires ou les droits de publicité et de confidentialité d'une tierce partie ;
- qui viole une loi, une législation, une ordonnance ou une réglementation (y compris, sans qu'il s'agisse d'une limite, celles qui régissent la protection des consommateurs, la concurrence déloyale, la discrimination ou la publicité mensongère) ;
- qui est ou peut raisonnablement être considéré comme diffamatoire, calomnieux, haineux, orienté racialement ou religieusement, ou offensant, menaçant ou harcelant illégalement toute personne, association ou société.

ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE ET AUTORISATION D'INTERVIEW

Du seul fait de la participation à l'AGRI-HACKATHON, les Participants autorisent expressément l'Organisateur à utiliser en tant que telles les données suivantes : le nom, prénom(s), alias, images et Contributions, notamment dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées à l'AGRI-HACKATHON, en France, dans les pays du



Sahel et à l'étranger sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Les Participants autorisent également l'Organisateur à réaliser des interviews à l'occasion de l'AGRI- HACKATHON et, dans le cadre de la communication effectuée autour de l'AGRI- HACKATHON à :

- fixer, reproduire, représenter et communiquer au public leur image telle que fixée en vidéo via par exemple d'éventuelles interviews, et notamment les diffuser sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Organisateur et à exploiter leur image, leur voix ainsi que les interviews par tout procédé photographique, vidéographique, numérique et audiovisuel connu ou inconnu à ce jour, dans le cadre de la communication de l'Organisateur en relation avec l'AGRI-HACKATHON ;
- retranscrire les interviews sur tout support imprimé de communication ;
- faire mention de leur nom et du nom de leur équipe et/ou structure.

Chaque Participant autorise également la diffusion des interviews, dans leur intégralité ou sous forme d'extraits, en présentation publique par projection vidéo, via Internet ou tout réseau de communication numérique (extranet, Internet), ainsi que sur support numérique et sur l'ensemble des communications de l'Organisateur et des sociétés visées en tête des présentes.

Les Participants renoncent expressément à toute demande actuelle et ultérieure de rémunération à ce titre.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

9.1 Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à l'Organisateur, à la seule fin de la participation à l'AGRI-HACKATHON, de la gestion des lauréats et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels l'Organisateur ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion de l'AGRI-HACKATHON. Elles seront conservées uniquement pendant la durée de l'AGRI-HACKATHON pour les seuls besoins de l'AGRI-HACKATHON et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

9.2 Accès aux données

Toutes données de l'Organisateur, portées à la connaissance et mises à disposition des Participants pendant la durée de l'AGRI-HACKATHON constituent la propriété exclusive de l'Organisateur. Ces données ne pourront être utilisées que dans le strict respect du Règlement, uniquement pendant la durée de l'AGRI-HACKATHON, et afin de réaliser l'objectif de l'AGRI-HACKATHON. Toute autre utilisation ou exploitation, commerciale ou non, de ces données est strictement interdite.



ARTICLE 10 – ACCEPTATION

Le Règlement doit être expressément accepté par tout Participant préalablement à son inscription à l'AGRI-HACKATHON. Cette acceptation est formalisée par la signature d'une « DÉCLARATION D'HACKATHONIEN ».

ARTICLE 11 – CONCILIATION

L'Organisateur et le(s) Participant(s) s'obligent à tenter de régler à l'amiable tous différends portant sur la validité, l'interprétation et l'exécution du présent Règlement et plus généralement sur l'AGRI-HACKATHON.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, la validité ou l'exécution de l'AGRI-HACKATHON ou de son Règlement et plus généralement de tout litige procédant des présentes qui pourrait les diviser, sera de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris et soumise au droit français.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois après la clôture de l'AGRI-HACKATHON.

L'Organisateur pourra se prévaloir aux fins de preuve des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et tout autre élément de quelque nature que ce soit, sous quelque format ou support que ce soit (notamment informatiques, électroniques), établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par lui-même, notamment dans ses systèmes d'information.

Amusez-vous bien. Les hackathons sont incroyables, et vous aussi. Nous sommes très heureux que vous puissiez coder avec nous et faire partie de notre incroyable communauté.

Ouvrez votre esprit. Le hackathon réunit des gens du monde entier, de différentes normes culturelles, nationalités et origines. Préparez-vous à apprendre quelque chose de nouveau non seulement de votre hack, mais aussi des personnes étonnantes qui vous entourent.



Article 13 – Annexes

AGRI-HACKATHON DÉCLARATION D'HACKATHONIEN

Je soussigné(e)....., déclare accepter de participer volontairement à « l'AGRI-HACKATHON » organisé par SOS SAHEL, pendant les journées du 25 au 28 mai 2020, à Impact Hub (GIZ), Mermoz - Dakar, Sénégal.

Je m'engage à ne pas utiliser, lors de l'AGRI-HACKATHON, les créations originales et personnelles d'un tiers.

Je m'engage à garder la confidentialité des Contributions et à ne pas divulguer de quelque manière que ce soit, tout ou partie desdites Contributions à un tiers.

J'accepte librement de participer à l'évènement dans les conditions stipulées dans le Règlement.

S'agissant d'un travail collaboratif, j'ai bien compris que je ne pourrai revendiquer aucun droit sur le résultat du travail qui reviendra en intégralité à l'Organisateur de l'AGRI-HACKATHON. Je comprends et accepte que tout logiciel ou solution informatique, qui serait créé à l'issue de ce travail collaboratif, appartiendra en intégralité à l'Organisateur.

En conséquence, je renonce irrévocablement à revendiquer un quelconque droit de propriété à quelque titre que ce soit sur le résultat dudit travail collaboratif ainsi que toute contrepartie financière.

J'accepte de céder, par la présente, aux organisateurs de l'AGRI-HACKATHON, un droit d'usage exclusif, des photographies et reproductions photographiques, des films télévisés et cinématographiques, qui auront été réalisés de ou sur moi, que ce soit au cours ou en rapport avec l'évènement.

Je déclare avoir lu avec attention le règlement de l'AGRI-HACKATHON dont un exemplaire m'a été remis, et l'accepter dans son intégralité. J'ai parfaitement compris toutes ses dispositions et ai obtenu toutes les informations nécessaires à ma participation.

Fait à , le

Nom, prénom,
signature

Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé, bon pour accord »

